

GUIDE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DE VOTRE FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Ce guide apporte des conseils d'utilisation et d'entretien pour les filières d'assainissement non collectif dite « traditionnelles » composées d'une fosse toutes eaux et d'un filtre à sable.
Pour les filières dites « agréées » de type microstation, filières compactes, filtres plantés... il convient de respecter le livret d'entretien fourni par votre installateur.

UTILISATION DE VOTRE INSTALLATION :

LES BONNES PRATIQUES

Afin de garantir le bon fonctionnement de votre installation et assurer sa pérennité, il est important de respecter quelques consignes :

Ne jamais jeter dans vos toilettes :



Lingettes, tampons, serviettes hygiéniques, couches-culottes, préservatifs.



Ordures ménagères



Peintures, solvants, médicaments, huile de vidange, huile de cuisson.



Déchetterie



Il est également interdit de connecter à la fosse toutes eaux et aux systèmes de traitement les eaux de piscine. Ces eaux diluent l'effluent et apportent une grande quantité de chlore et dérèglent l'action des bactéries. L'évacuation de ces eaux de piscine se fera aux réseaux d'eaux pluviales après dissipation du chlore (5 jours).

Vous pouvez cependant utiliser :

- Des produits biodégradables ;
- De la javel en petites quantités ;
- Un activateur biologique seulement après une vidange et/ou une longue période d'inoccupation de l'habitat.

Afin d'éviter de surcharger votre fosse avec les graisses, vous pouvez essuyer les casseroles et les poêles avec un papier absorbant à jeter avec les déchets ménagers avant de faire la vaisselle.



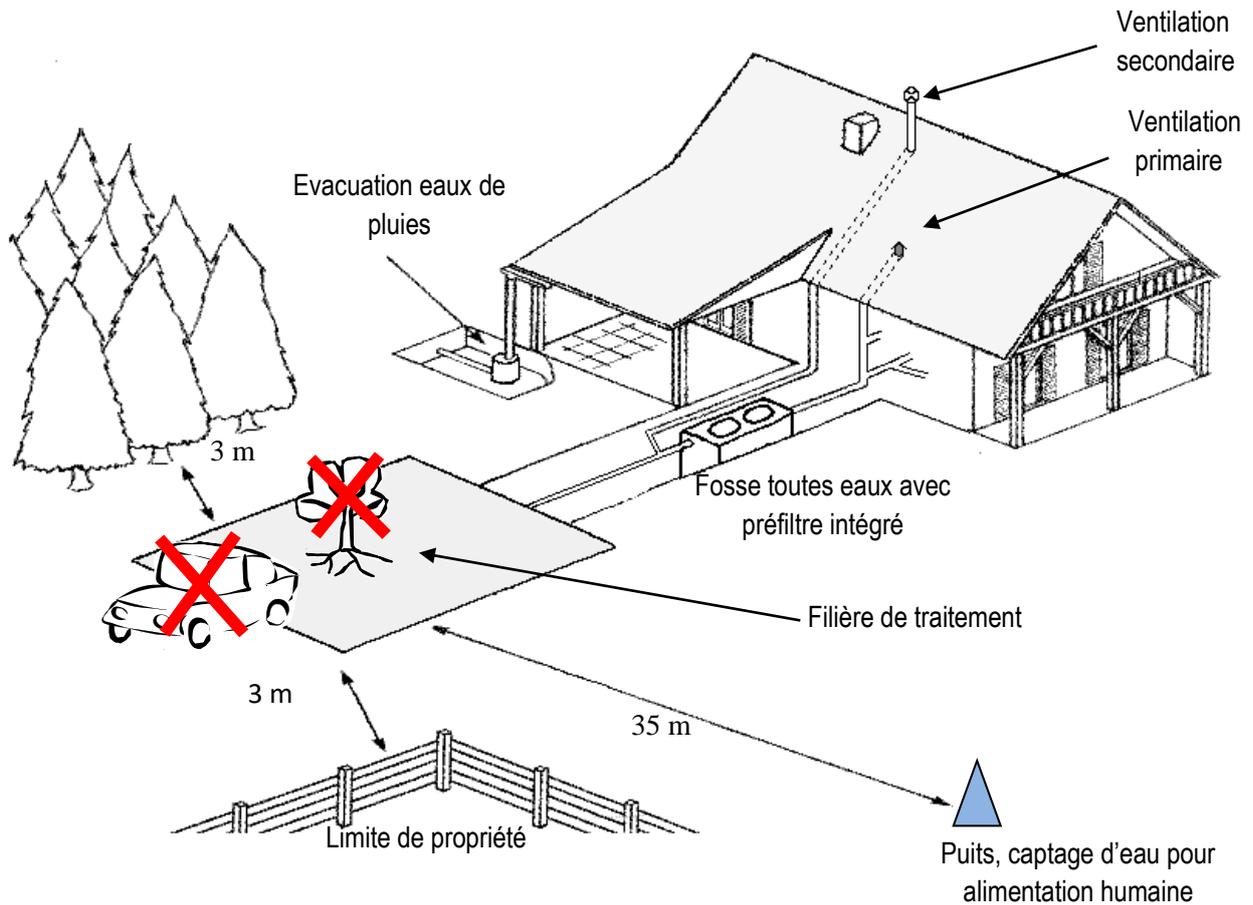
Préférez également de la lessive liquide plutôt que de la lessive en poudre qui forme des agglomérats et qui entraîne le colmatage des canalisations.





Quelque soit votre dispositif de traitement, sa surface ne doit être ni imperméabilisée, ni tassée, uniquement enherbée, donc :

- Pas de circulation et de stationnement de véhicules et de charges lourdes.
- Pas de piétinement de bétail, pas de plantation à moins de 3m du filtre.
- Pas de terrassement, d'aires bitumées, bétonnées ou imperméabilisées (bâches).



Exemple interdit...

Arbres fruitiers sur la zone de traitement



Regard de répartition à moins de 3 m des arbres.

Stockage d'objet lourd et encombrant sur le dispositif de prétraitement : exemple d'une voiture



Tampon de la fosse

A CHAQUE PROBLEME, UNE SOLUTION

Odeurs à l'intérieur de l'habitation

Causes possibles :

- Assurez-vous que tous les siphons ménagers sont bien chargés en eau.
- Problème de ventilation primaire ou secondaire de la fosse (ventilation obstruée, mal orientée, diamètre insuffisant) (*voir fosse/ventilation*).

Odeurs à l'extérieur de l'habitation

—> Apparition soudaine d'odeurs

Causes possibles :

- Le facteur climat est à prendre en compte, lors de temps orageux des odeurs peuvent apparaître.
- Réensemencement de la fosse après vidange (mort d'un grand nombre de bactéries).

—> Persistance d'odeurs

Causes possibles :

- Vérifiez que tous les regards sont bien jointés (en aucun cas il ne faudra enterrer les regards, leur accessibilité est primordiale).
- Vérifiez si la ventilation secondaire n'est pas obstruée, si elle débouche bien au-dessus de la toiture et si elle dispose d'un extracteur statique ou éolien.
- Pas de ventilation primaire (sur la descente de WC) donc aucune circulation de l'air de la fosse (*voir fosse toutes eaux*).
-

Remontée des effluents, mauvaise évacuation dans les appareils sanitaires

Causes possibles :

- Colmatage des canalisations en amont de la fosse **ou/et coude plongeant colmaté** (voir fiche entretien fosse).
- Fosse saturée à vidanger.
- Préfiltre colmaté donc fosse en charge. (voir fiche entretien préfiltre)

Si vous avez un problème, effectuez vous-même ces premiers contrôles énoncés au verso. Très souvent la solution est simple et de bon sens.

Si la solution vous échappe ou en cas de dysfonctionnement majeur, n'hésitez pas à contacter le SPANC de la Communauté de communes de la Veyle :

LA FOSSE TOUTES EAUX

Quand vidanger la fosse toutes eaux ?

Lorsque la hauteur de boues atteint 50 % du volume de la fosse.

✓ A titre indicatif, pour une habitation composée de 5 pièces principales équipée d'une fosse toutes eaux de 3000L, la vidange doit être réalisée tous les 4 ans environ.



Attention toutefois de ne pas confondre les boues avec les graisses et les flottants qui se trouvent à la surface de votre fosse, leur présence n'est pas synonyme de comblement de la fosse toutes eaux.

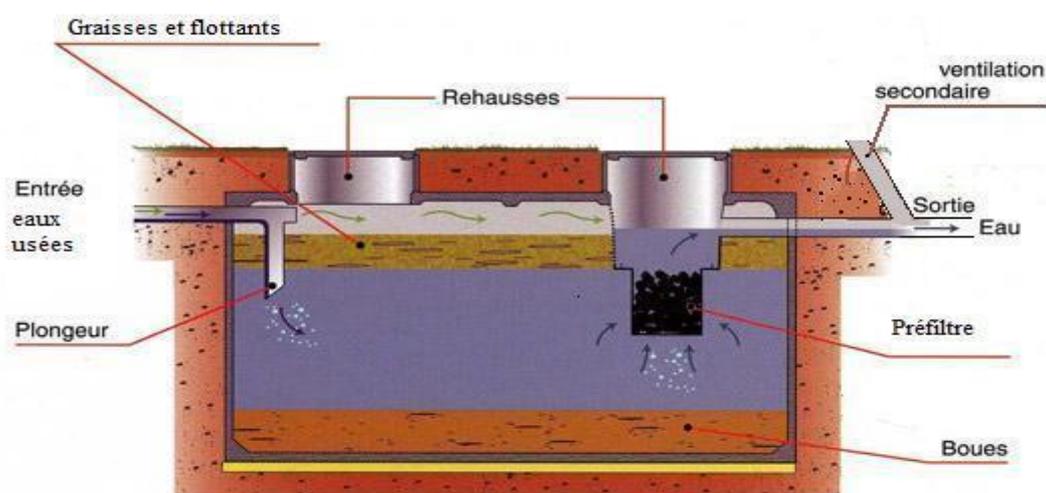
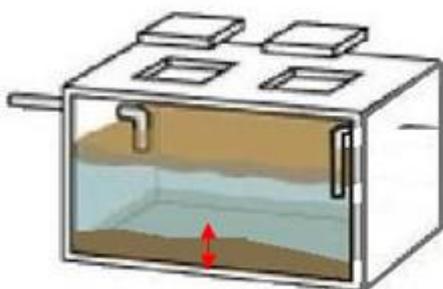


Schéma en coupe d'une fosse toutes eaux avec préfiltre incorporé.

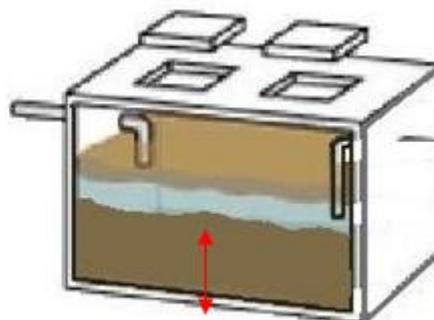
POURQUOI VIDANGER

Cette opération est essentielle car elle assure le bon fonctionnement de l'ouvrage de traitement et un rejet au milieu naturel sans impact sur la qualité de l'eau et des sols



Hauteur de boues < à 50% du volume de la fosse.

VIDANGE NON NECESSAIRE



Hauteur de boues > à 50% du volume de la fosse.

FOSSE A VIDANGER

Les opérations de vidange de la fosse doivent être réalisées par un spécialiste agréé par le Préfet de département.

Afin d'obtenir un tarif intéressant, un regroupement de commandes auprès d'un vidangeur agréé est possible en passant par le SPANC de la CC de la VEYLE.

Dans tous les cas, il est **interdit** d'effectuer des vidanges dites « sauvages » auprès d'un agriculteur, les matières de vidanges récoltées devront être traitées sur des sites agréés (station d'épuration ou aire de compostage).



A la fin de la vidange, l'entreprise doit vous remettre un bordereau de suivi des matières de vidange mentionnant, notamment, l'identification de la station d'épuration où les boues seront dépotées et traitées.

Ce bordereau de vidange est à conserver, il vous sera demandé, lors de la visite de contrôle de bon fonctionnement de votre filière par le SPANC qui a lieu tous les 10 ans.



Après vidange, n'oubliez pas de remettre votre fosse

toutes eaux ou septique en eau claire

(au minimum **1 mètre d'eau**).

**En cas d'odeurs lors du redémarrage de la fosse,
des activateurs bactériens peuvent être utilisés.**

Autres entretiens réguliers de la fosse

Vérifier régulièrement l'arrivée des eaux usées dans la fosse toutes eaux ou dans la fosse septique, s'assurer qu'aucun obstacle (graisse, dépôt) n'entrave l'écoulement, les ôter si nécessaire mais en aucun cas les repousser en direction de la fosse.

Le coude plongeant en entrée de fosse peut parfois être obstrué, un nettoyage au jet puissant peut être nécessaire.



LE PREFILTRE A CASSETTE

Le préfiltre à cassette est le plus courant, mais d'autres techniques existent : préfiltre à pozzolane (roche volcanique) , préfiltre « à chicane »....

Si votre préfiltre est différent, il est néanmoins nécessaire de le nettoyer environ tous les 6 mois. Pour ce faire, suivez les indications de la documentation technique de votre fosse.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le SPANC.

Le préfiltre joue véritablement un rôle de « fusible » pour le système de traitement en aval de la fosse.

Son entretien est donc indispensable

Quand et comment entretenir son préfiltre ?

Environ tous les 6 mois, laver le préfiltre au jet d'eau.

- **Première étape :** Ouvrir les deux tampons de la fosse et disposer d'un jet d'eau à proximité. Pour cela, munissez-vous de gants en caoutchouc et d'une pince afin d'ouvrir le cas échéant, un tampon hydraulique.



1.

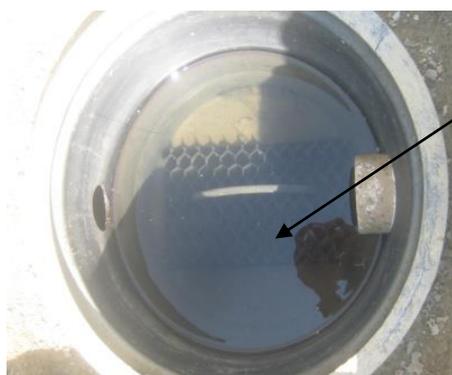


2.



3.

- **Deuxième étape :** Sortir délicatement le panier à cassette, situé dans le deuxième tampon, à l'aide de l'anse, prévue à cet effet.



4.



5.



6.

L'entretien du préfiltre est nécessaire car au fur et à mesure des mois de fonctionnement de la fosse, des dépôts de matières en suspension se fixent sur les parois du préfiltre (la photo n°6) pouvant entraîner son colmatage. Le préfiltre ne joue plus son rôle de « fusible de sécurité ».

- **Troisième étape** : une fois la cassette sortie, la diriger au-dessus du premier tampon de la fosse ou à l'extérieur de la fosse et procéder à son nettoyage complet à l'aide d'un jet d'eau.



7.



8.

- **Quatrième étape** : Replacer la cassette nettoyée dans son emplacement initial, en veillant à bien positionner la cassette complètement immergée.



9.



10.



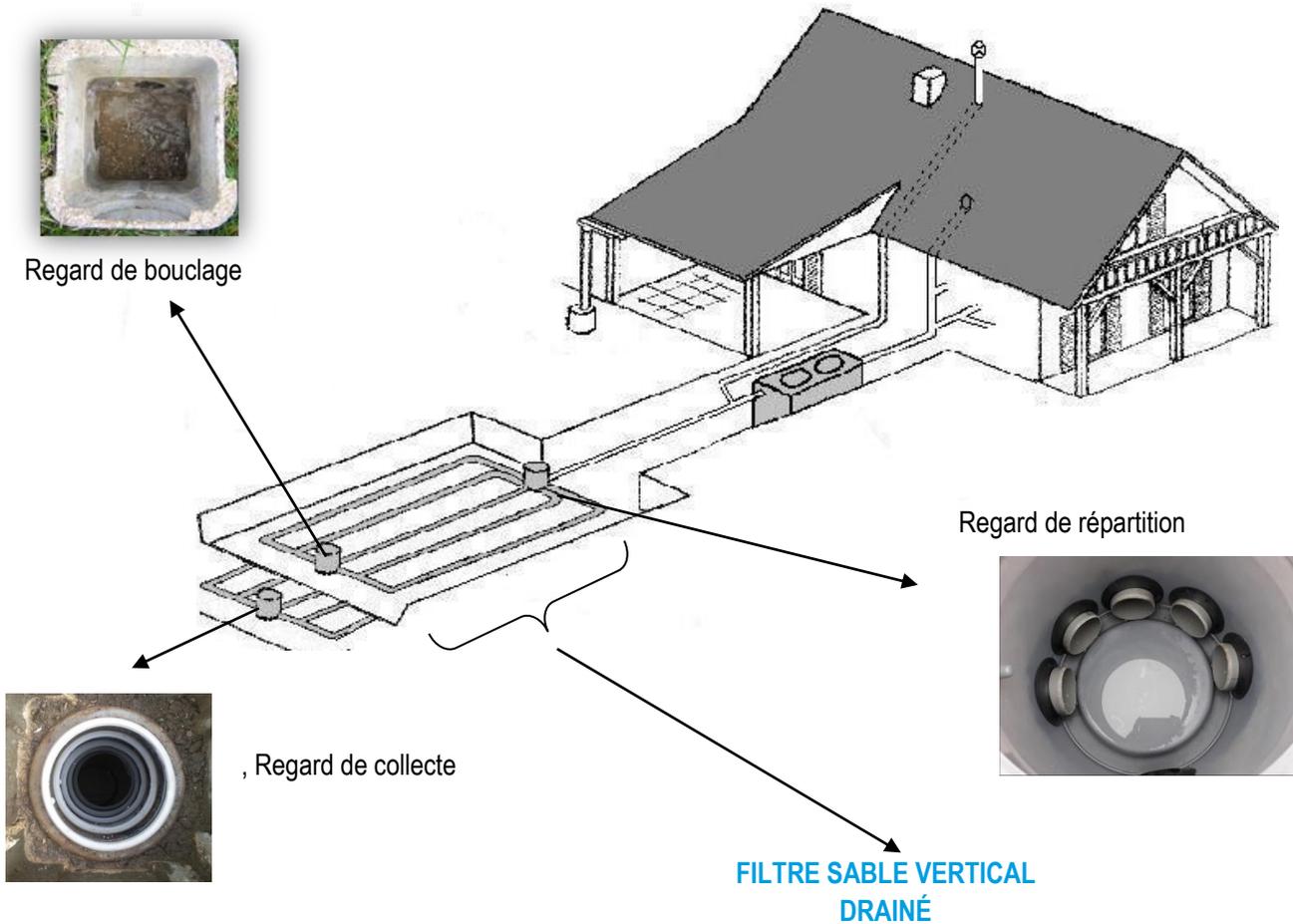
11.

LE FILTRE A SABLE

Sur la zone du système de traitement

- ✓ Laisser accessibles tous les regards, ce sont des ouvertures qui permettent l'accès et l'entretien du système de traitement.
- ✓ Vérifier l'état des tampons et des joints d'étanchéité, en aucun cas ils ne doivent être fissurés, assurez-vous également de leurs bonnes fermetures.

Schéma d'installation d'un Assainissement Non Collectif avec traitement



Les regards de plus gros format correspondent aux regards de fosse

Les regards de plus petite taille correspondent aux regards du dispositif de traitement.



Entretien des regards au minimum 2 fois par an

- ✓ **Le regard de répartition** : Vérifier l'écoulement et la bonne distribution des eaux vers les tuyaux d'épandages.
- ✓ Enlever régulièrement les matières qui peuvent s'y déposer mais en aucun cas, pousser les dépôts au jet dans les tuyaux (risque de bouchage). A retirer avec une spatule ou une petite truelle par exemple.



Exemple d'un regard de répartition qui n'est pas entretenu avec la présence d'un film bactérien et de dépôt au fond de l'ouvrage.

- ✓ **Le regard bouclage** : comme son nom l'indique, il boucle les drains. Il permet de s'assurer que l'eau s'est correctement infiltrée dans le système de traitement, autrement dit, ce regard doit être sec.

En cas de présence prolongée d'eau, rechercher la cause du dysfonctionnement : épisodes pluvieux importants, colmatage du filtre, présence de la nappe phréatique
A noter que ce regard n'est pas toujours existant.



Photo regard de bouclage en béton, à trois arrivées, totalement sec.



Le regard de collecte se reconnaît par sa forte profondeur

- ✓ **Le regard de collecte** : il se substitue ou il complète le regard de bouclage, c'est le dernier regard de la filière et c'est aussi le plus profond. Il permet d'évacuer les eaux traitées vers le lieu de rejet.
- ✓ **Vérifier que l'eau s'écoule bien (présence permanente d'un fil d'eau) et qu'elle soit claire.**

- ✓ **L'exutoire** : c'est le lieu de rejet des eaux traitées, veillez à ce que la canalisation de rejet ne soit pas obstruée afin de permettre le bon écoulement des eaux traitées.



Exemple d'exutoire



Service public d'assainissement non-collectif

57 Grande rue

01290 PONT DE VEYLE

spanc@cc-laveyle.fr

☎ : 03 85 20 32 07

Vous retrouverez sur notre site internet les formulaires pour la commande d'une vidange, la déclaration de travaux, des informations sur le fonctionnement du SPANC...

www.cc-laveyle.fr/environnement/spanc

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site ministériel dédié à l'assainissement non-collectif / onglet Usagers :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>